



Si demain c'était vous ?

Se syndiquer pour représenter les salarié-e-s de l'entreprise lc-france et devenir élu-e pour défendre les droits. Il n'y a pas de profil de personne pour se syndiquer, il y a aussi des adhérent-e-s, des militant-e-s qui ont juste une volonté commune de mettre en cause la politique anti-sociale de sa direction et de défendre l'intérêt des salarié-e-s.

Qu'est-ce qu'un-e élu-e ? Et son rôle ?

Elu-es du Comité d'entreprise

L'élu possède des attributions sur le plan économique et social (organisation et marche de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, apprentissage...) mais également en matière d'œuvres sociales & culturelles (tenues de la billetterie, organisation des permanences du CE...). Les élus titulaires disposent de **20h mensuelles de délégation** qu'ils peuvent utiliser dans le cadre de leur mandat et a la possibilité de **donner 5h mensuelles à son suppléant-e. Un déplacement mensuel à Paris pour la réunion plénière avec la direction.**



Et maintenant ?

Rejoignez-nous :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Elu-e-s Délégué du Personnel

Son rôle est de **représenter le personnel auprès de l'employeur** et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...). Les salariés de l'entreprise, les externes ainsi que les intérimaires peuvent saisir les délégués du personnel de leurs réclamations. Les délégués du personnel disposent de **15h mensuelles de délégation** dans le cadre de leur mandat, mandat qui ne concerne que le site géographique auquel ils sont rattachés. Ils ont la possibilité **de donner jusqu'à 5h mensuelles à son suppléant-e.**



« **Pour moi adhérer, c'est s'investir à fond?** » Adhérer à un syndicat ne signifie pas d'être obligé à participer à quoi que ce soit. Payer sa cotisation est déjà un acte important qui permet à une association de vivre. **Se syndiquer, c'est déjà agir et s'investir.**
« **C'est cher ?** » La cotisation SUD est de l'ordre de 0,7% du salaire brut et est déductible directement du l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

Catégorie : Employé-e-s/
Agent de Maitrise/ Cadre

Après avoir rempli ce bulletin, transmettez-le à :

Pour nous contacter : Blog : <http://www.sud-armatislc.org>

Mail : contact@sud-armatislc.org

Facebook : [Page sud lc France](#) ou suivez nous sur [Syndicat SUD Armatisc](#)

SUD est un syndicat indépendant de tout parti politique mais pas neutre.



Implanté depuis 2014 à lc-france, **SUD** vise à unifier les salariés pour la défense de leurs revendications et ne confond pas son rôle avec celui d'un parti politique. **Notre fonctionnement est démocratique, participatif et sans hiérarchie.**

Solidarité, **Unité** et **Démocratie** sont les valeurs fondatrices de notre syndicalisme et a pour fonction prioritaire la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Notre force ? **Construire un rapport de force** et tisser des relations saines dans le **but d'alimenter des débats constructifs et aboutir à des avancées concrètes.**

Pour **SUD**, la **Solidarité**, c'est permettre à chacun d'être accompagné soit lors d'entretiens avec des représentants de la direction ou pour des questions les plus simples.

L'Unité, c'est construire un rapport de force avec les autres organisations syndicales lors des négociations et ainsi peser dans les débats avec la direction.

La **Démocratie**, c'est donner à chacun le droit à l'expression, élu-e, syndiqué-e ou salarié-e.

Enfin, **SUD** invite régulièrement des salariés non adhérents aux tables des négociations avec la direction (NAO, Accord intergénérationnel, Accord sur le Temps de Travail...) et a répondu toujours présent pour l'intérêt des salarié-e-s.



Délégué-e syndical-e

Le délégué syndical est un représentant du personnel **mandaté par un syndicat représentatif dans l'entreprise**. Contrairement aux délégués du personnel et aux membres du comité d'entreprise, **il n'est pas élu**. C'est par son intermédiaire que le syndicat fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions et négocie les accords collectifs. Pour accomplir sa mission, il bénéficie de moyens de déplacement et un crédit de **24 heures mensuelles**.



Représentant-e syndical-e au CE

Il est chargé de **représenter le syndicat dans l'instance** et prend part aux débats. Il ne peut prendre part aux consultations qui sont organisées. Il est **mandaté par l'organisation syndicale qu'il représente**. Enfin, il bénéficie d'un crédit de **20 heures mensuelles** et il est **convoqué au même titre que les élus du comité aux réunions extraordinaires ou plénières du CE**.



Les cotisations syndicales servent à la publication de tracts, brochures, aux actions, manifestations, solidarités financières, à la formation des adhérent-e-s, aux recours juridiques, à l'organisation des élections professionnelles, aux rencontres nationales ou formations des représentant-e-s CE, DP, CHSCT, DS, ...

Des réunions sont organisées en interne entre les élu-e-s et adhérent-e-s au niveau local, des réunions inter-sites au niveau national au moins une fois par mois pour échanger sur les sujets d'actualité de l'entreprise et définir les revendications et actions à mener, tout ceci couvert des heures de délégation dans le cadre du mandat.